ACCUEIL & GARDE de vos enfants en LAISSAGAIS

Mai 2017

Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac

Caramel & Guimauve

L'île aux Enfants
Accueil de Loisirs
1 place du foirail
12310 Laissac

ADMR
la référence du service à la personne

Ce livret regroupe toutes les informations nécessaires pour bien comprendre comment s'organisent nos prestations de garde d'enfants sur le territoire Laissagais.

SOMMAIRE

Edito..... 3

Multi-Accueil «guiMAuve»..... 4

Relais Assistant Maternel «caRAMel»..... 6

Accueil de Loisirs «L'Île aux Enfants»..... 8

ADMR du Laissagais..... 10

Services annexes..... 12

Edito

Parce que chaque famille est différente, chaque enfant singulier, la Communauté de Communes et ses partenaires proposent aujourd'hui une offre d'accueil diversifiée.

Ce guide pratique s'adresse en priorité aux parents du territoire et aux nouveaux arrivants. Il vous propose un répertoire des différents organismes jouant un rôle capital dans l'accueil, l'accompagnement et le soutien des jeunes et des familles.

L'édition de ce livret est également l'occasion, pour moi, de saluer et de souligner le rôle et les actions de ces professionnels qui travaillent au bien-être des familles laissagaises.

«A chaque enfant, son accompagnement.»

Jean-Paul PEYRAC
Président de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac

plus d'info sur
caussesaubrac.fr

Multi-Accueil «guiMAuve»

GuiMAuve est une structure d'accueil régulier et occasionnel pour les enfants de 0 à 4 ans.

Elle a pour objectif d'accompagner l'enfant vers son autonomie et son éveil au travers de nombreuses activités (manuelle, de motricité, musicale, jeux libres …). Le multi-accueil offre aux enfants une expérience de socialisation tout en favorisant le développement de leur personnalité.

HORAIRES ET JOURS D'OUVERTURE :

- Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

FERMETURES ANNUELLES :

- 2 semaines en août et 1 semaine à Noël

MODALITES D'INSCRIPTION & ADHESION :

➲ Etape 1 : prendre contact auprès de la Directrice pour venir retirer un dossier de pré-inscription.

➲ Etape 2 : Après validation, prise de rendez-vous pour l'inscription et la plannification de l'adaptation.

La structure est gérée par l'Association Familles Rurales du Laissagais. Elle est financée par la CAF, MSA et la Communauté de Communes du Laissagais. Une adhésion annuelle est obligatoire.

PARTICIPATION DES FAMILLES & AIDES ELIGIBLES :

Elle est calculée, à partir d'un taux d'effort horaire défini par la Caisse d'Allocations Familiales ou la Mutualité Sociale Agricole, en fonction des ressources mensuelles de l'année N-2 et du nombre d'enfants à charge.

FORMATION & QUALIFICATION DU PERSONNEL

L'équipe éducative se compose de 3 éducatrices de jeunes enfants, 2 auxiliaires de puériculture, 4 animatrices petite enfance et 1 agent d'entretien.

guimauve

Multi-Accueil guiMAuve
Pôle Petite Enfance
1 bis Place du Foirail
12310 Laissac - Sévérac l'Eglise

Contact :
Directrice du Pôle Petite Enfance,
05.65.62.55.78
ma-guimauve@caussesaubrac.fr

Horaires permanences :
Lundi et jeudi de 9h à 17h

Familles rurales
Vivre mieux !
Association du Laissagais

Relais Assistants Maternels « caRAMel »

Vous cherchez un mode de garde individuel chez un(e) Assistant(e) Maternel(le) ?

Le RAM est un service qui a pour rôle :

➲ d'informer et d'accompagner les parents ou futurs parents dans la recherche d'un(e) Assistant(e) Maternel(le) sur le territoire d'intervention du RAM (échange autour de vos souhaits et de vos attentes, transmission de la liste des Assistants Maternels…)

➲ d'expliquer et de guider les parents employeurs dans leurs démarches administratives (rédaction du contrat de travail, accompagnement au calcul de mensualisation, déclaration PAJE EMPLOI, droit aux aides tel que le complément de libre choix de mode de garde …)

➲ de soutenir et d'accompagner les Assistants Maternels dans l'exercice de leur profession.

Le RAM propose également des Haltes-jeux :
➲ Pour les enfants => des temps de jeux d'animations diverses (motricité, peinture…), des temps d'éveil et de socialisation.

➲ Pour les Assistant(e)s Maternel(le)s et les parents => un cadre de rencontres et d'échanges.

HORAIRES ET JOURS D'OUVERTURE :

Permanences Administratives

➲ Sans rendez-vous :
Lundi après-midi : 13h30 à 17h30
Mardi matin : 8h30 à 12h30

➲ Sur rendez-vous :
Jeudi après-midi : 13h15 à 17h

➲ Les fermetures annuelles du RAM :
2 semaines en août et 1 semaine à Noël.

Haltes-jeux

➲ En itinérance : Tous les lundis matins de 9h à 12h en alternance à Bertholène, Palmas, Sévérac l'Eglise et Vimenet.

➲ Sur Laissac : tous les jeudis matins de 9h à 12h. Pôle Petite Enfance, côté RAM.

MODALITES D'ACCÈS AUX HALTES JEUX & ADHESION :

Le RAM est un service gratuit, géré par l'Association Familles Rurales du Laissagais.
Une adhésion annuelle est proposée et reste libre.

FORMATION & QUALIFICATION DU PERSONNEL

1 Educatrice de Jeunes Enfants (EJE), Animatrice RAM.

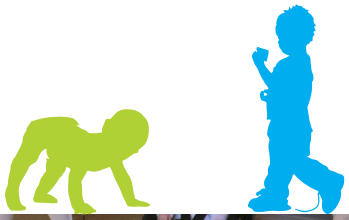

caRAMel

Relais Assistants Maternels «caRAMel»
Pôle Petite Enfance
1 bis Place du Foirail
12310 Laissac - Sévérac l'Eglise

Contact :
Animatrice du RAM
05.65.72.45.29
ram-caramel@caussesaubrac.fr

Horaires permanences :
Lundi de 13h30 à 17h30
Mardi de 8h30 à 12h30

Familles rurales
Vivre mieux !
Association du Laissagais

Accueil de loisirs : «L'Île aux Enfants»

L'accueil de loisirs « l'ile aux enfants » est un service de mode de garde géré par le Centre Social du Laissagais. Il accueille les enfants en ½ journée ou journée pour des loisirs ludiques et pédagogiques : activités manuelles, sport, initiation, sorties … A « l'ile aux enfants » c'est tous les jours les vacances pour les enfants de 4 à 11ans !

HORAIRES ET JOURS D'OUVERTURE :

➲ MERCREDIS au centre social - de 9H à 12H et de 13H30 à 17H30
Garderie le matin dès 7h30 et le soir jusqu'à 19h au Centre Social

➲ VACANCES SCOLAIRES à l'école publique de Laissac
De 9H-12H / 13H30-17H30
Garderie le matin dès 7h30 et le soir jusqu'à 19h
(tous les jours – fermeture variable à Noël selon les jours fériés)

➲ VACANCES D'ETE à l'école publique de Laissac
Horaires identiques aux vacances scolaires.
Ouverture dès la sortie des classes. Fermé à partir du 15 août.

➲ SERVICE DE CANTINE: Tous les midis, dans les locaux sur place, servis par l'EHPAD de Laissac.

➲ Accueil de loisirs fermé les jours fériés.

MODALITES D'INSCRIPTION & ADHESION :

13€ la journée – 4€ le repas – 8€ la demi-journée

Inscription à l'avance :

Un dossier d'inscription est à fournir composé d'une fiche sanitaire à remplir, une fiche de renseignements familiaux et une attestation CAF (documents vierges à récupérer à l'accueil du centre social)

Des journées d'inscriptions sont mises en place pour chaque période de vacances ; pour les mercredis, les inscriptions se font préalablement au trimestre.

L'adhésion annuelle et familiale du centre social est obligatoire pour toute nouvelle famille et pour accéder à l'accueil de loisirs. (renouvelable au 1er/07).

Certains comités d'entreprise accordent des aides pour la garde des enfants de leurs salariés : renseignez-vous auprès de votre employeur.

L'ÎLE AUX ENFANTS

Accueil de Loisirs (ALSH)
Centre Social Rural du Laissagais
1 Place du Foirail
12310 Laissac - Sévérac l'Eglise

Contact :
05.65.69.60.56
csrlaissac@wanadoo.fr
csranimation@orange.fr

Nous contacter aux horaires d'ouverture de l'accueil du centre social :
du lundi au vendredi de 9h à 12h – de 14h à 18h sauf le jeudi matin (accueil fermé) et fermeture le vendredi à 17h.

MODALITES DE REGLEMENT & AIDES ELIGIBLES :

Vous pouvez bénéficier d'aides en fonction de votre quotient familial: renseignez-vous auprès de votre caisse allocataire CAF ou MSA (Tarifs applicables dégressifs et/ou aides financières PASS ALSH à déduire aux tarifs journée/demi-journée).

FORMATION & QUALIFICATION DU PERSONNEL

- 1 responsable de l'accueil de loisirs
- Animatrices diplomées BAFA

ADMR du Laissagais

L'association locale ADMR du Laissagais est agréée pour assurer **la Garde d'enfants à domicile**, quel que soit l'âge des enfants.

Nos interventions s'adressent en particulier aux parents ayant des difficultés liées à des contraintes horaires (momentanées ou non) qui ne leur permettent pas d'accompagner leurs enfants le matin et/ou d'aller les rechercher le soir à l'école, au Multi-accueil, à l'Accueil de Loisirs …
Le personnel d'intervention de l'ADMR est habilité à transporter des enfants dans leur véhicule personnel.

TYPE ET MODE DE GARDE POSSIBLE À DOMICILE

- Garde à domicile individuelle
- Garde à domicile individuelle : pour enfant dépendant de la « Maison Départementale des Personnes Handicapées »
- Garde à domicile partagée : son principe consiste à garder les enfants de plusieurs familles au domicile des parents en alternant les domiciles. La garde partagée nécessite que soit passé un contrat minutieusement détaillé sur lequel chacune des familles a réussi à s'accorder. (temps de garde, répartition des coûts, lieu de garde, matériel, repas…)

FONCTIONNEMENT DES GARDES À DOMICILE

Il s'agit d'un service :

- sans engagement,
- souple car personnalisable en fonction des emplois du temps des parents (de 6h15 à l'ouverture des structures (écoles, multi-accueil, centre de loisirs), de la fermeture de ces structures jusqu'à 19h30 au plus tard)

AIDES ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT

➲ La tarification horaire est fixe quel que soit le nombre d'enfants gardés (max 4 enfants).

➲ Prestation d'Accueil du Jeune Enfant : P.A.J.E.
Il s'agit d'une prestation versée par la CAF ou la MSA pour les familles allocataires. La PAJE est attribuée pour une garde à domicile pour un enfant de moins de 6 ans. Le parent doit justifier d'une activité lui procurant un revenu s'il vit en couple. Le montant de l'aide est calculé en fonction des revenus et de l'âge de l'enfant. L'enfant doit être gardé au minimum 16h dans le mois.

➲ Un devis correspondant à la demande et aux besoins de la famille, au tarif sans prise en charge est établi par l'association.

ADMR
la référence du service à la personne

ADMR du Laissagais

7 Place Roland Saules
12310 Laissac - Sévérac l'Eglise
05.65.47.79.88
laissac@fede12.admr.org

Horaires permanences :
Lundi, mardi, mercredi : 10h à 12h
jeudi, vendredi : 10h à 12h / 13h30 à 17h

Ou sur rendez-vous

50% DE RÉDUCTION D'IMPÔTS*

* ou de crédit d'impôt

CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL Accepté

Guide pratique

Mairies

MAIRIE DE BERTHOLÈNE
05 65 69 62 18
mairie.bertholene@sfr.fr

MAIRIE DE GAILLAC D'AVEYRON
05 65 69 65 68
gaill.secr@orange.fr

MAIRIE DE LAISSAC - SÉVÉRAC L'ÉGLISE
➡ Laissac :
05 65 69 60 45
mairie-de-laissac@wanadoo.fr

➡ Sévérac l'Église :
05 65 69 61 72
sevegl.secr@wanadoo.fr

MAIRIE DE PALMAS D'AVEYRON
➡ Palmas :
05 65 69 65 76
palm.secr@wanadoo.fr

➡ Cruéjouls :
05 65 44 90 12
cruejouls@wanadoo.fr

➡ Coussergues :
05 65 70 67 15
mairie-coussergues@wanadoo.fr

MAIRIE DE VIMENET
05 65 69 65 91
mairie.vimenet@orange.fr

Ecoles

ECOLE DE BERTHOLÈNE
05 65 70 63 16

ECOLE DE GAILLAC D'AVEYRON
05 65 47 69 02

ECOLES DE LAISSAC
SÉVERAC l'EGLISE
➡ Laissac :
Ecole Charles De Gaulle
05 65 69 66 97

Ecole Sainte Angèle
05 65 70 77 94

➡ Sévérac l'Eglise :
05 65 70 72 03

ECOLES DE PALMAS D'AVEYRON
➡ Palmas :
05 65 69 66 97
➡ Cruéjouls :
05 65 44 94 69

ECOLE DE VIMENET
05 65 70 68 86

Services annexes

➡ PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE
Centre Médico-Social
2, rue du Palais - 12 500 Espalion
Prise de RDV au 05 65 73 04 00
Consultation au Pôle petite enfance

Système de protection de la mère à l'enfant géré par le Conseil Départemental de l'Aveyron

➡ CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
31 rue de la Barrière - 12 000 Rodez
0810 25 12 10

➡ MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE
43 avenue Calmont - 12 500 Espalion
05 65 35 86 00

➡ www.mon-enfant.fr

Créé par la CAF et ses partenaires nationaux, le site internet «mon-enfant.fr» et là pour vous aider à trouver, entre autres, la solution d'accueil que vous souhaitez.

Rédaction : ADMR du Laissagais, caRAMel & guiMAuve, Centre Social Rural du Laissagais, Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac - Réalisation & impression : CdC des Causses à l'Aubrac